

Commune de Faverney

Compte rendu du conseil municipal.



Séance du 22 décembre 2008 à 19h15.

Présents : Mmes Laetitia BOUVRAT , Séverine DESPREZ, Amélie GARRET, Denise RIGOULOT.
M. Claude ANTOINE, Gérard BURNEY, Thierry DUBOIS, Daniel GEORGES, François GUEDIN, Philippe HUBACHER, François LAURENT, Patrick POIRSON,
Christian RONJAT.

Absent excusé : Jean-Charles REDOUTEZ

Secrétaire : Séverine DESPREZ.

Ordre du jour :

- *Communauté de communes « la Saône Jolie » : Christian RONJAT.*
- *Droit de Prémption Urbain.*
- *Achat terrain- vente d'immeubles.*
- *R.P.I.*
- *Etat des travaux.*
- *Réflexion sur le budget 2009.*
- *Questions diverses.*

INFORMATIONS DIVERSES.

⇒ M. le Maire ouvre la séance en communiquant au Conseil Municipal les résultats du recensement de 2004 à 2008, résultats fournis par l'INSEE. Désormais, la commune de Faverney compte 1 074 habitants. L'INSEE distingue la population municipale (les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune) de la population comptée à part (les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune) :

- population municipale : 1 052
- population comptée à part : 22
- population totale : 1 074

⇒ M. le Maire fait lecture du courrier de monsieur Bernard RICHTER, trésorier-payeur général, de la Direction Générale des Finances Publiques nous informant de la fusion juridique des trésoreries d'Amance- Faverney et de Port-Sur-Saône. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2009, la gestion comptable et financière de notre commune et de ses services sera confiée à la trésorerie de Port-Sur-Saône. Néanmoins, des permanences seront ouvertes à Amance selon les plages d'ouverture suivantes :

- lundi matin de 8h30 à 11h 30
- jeudi matin de 8h30 à 11h30 .

⇒ Mercredi 17 décembre 2008 M. le Maire ainsi que quelques conseillères et conseillers municipaux sont allés à la rencontre des habitants de Port d'Atelier en les accueillant à la Maison Communale de Port d'Atelier. Divers sujets ont pu être abordés en toute convivialité, la volonté des élus étant d'être à l'écoute des habitants présents. Des problèmes de dépôt sauvage de déchets, notamment près du cimetière, ainsi que de limitation de vitesse en direction d'Amoncourt ont été soulevés. François GUEDIN a apporté quelques précisions sur l'affouage ainsi que sur le fleurissement. Pour sa part, Daniel GEORGES a répondu aux interrogations des habitants sur l'assainissement. Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal de renouveler ce type de rencontre.

- ⇒ M. le Maire rappelle aux élus que l'Amicale Laïque du secteur de Favorney organise une soirée pour le réveillon de la Saint Sylvestre.
- ⇒ La SAS EUROSERUM sollicite l'autorisation d'étendre le périmètre d'épandage des boues issues de la station d'épuration mixte de l'usine de Port-Sur-Saône, le territoire de la commune de Favorney est concerné par le plan d'épandage de ces boues, M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une enquête publique concernant cette demande se déroulera du 5 janvier au 5 février 2009. Suite à cette enquête, une délibération devra être prise par le Conseil.
- ⇒ Favorney, rencontrant, comme d'autres communes du secteur, des problèmes sociétaux liés à la consommation de substances psycho-actives, alcool, drogues etc..., M. le Maire fait état d'une prochaine rencontre avec monsieur DUPAIN afin de préparer une réunion, qui elle, aura lieu plutôt en février.
- ⇒ L'ensemble du Conseil approuve l'ajout de 2 points à l'ordre du jour : l'affouage et Casa Dei.

COMMUNAUTE DE COMMUNES « LA SAÔNE JOLIE ».

Micro crèche de Favorney :

Christian RONJAT laisse la parole à M. le Maire qui informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un calendrier : début décembre, 3 architectes ont été retenus et ont ainsi pu se mettre au travail. La prochaine échéance viendra au 13 janvier 2009, date à laquelle le maître d'ouvrage donnera sa réponse.

Christian RONJAT et M. le Maire font part au Conseil municipal de leur inquiétude en ce qui concerne l'engagement financier du Conseil Général pour la réalisation de la micro crèche de Favorney. En effet, les subventions pour ce projet ne semblent pas être clairement à l'ordre du jour au niveau du Conseil Général. Néanmoins, M. le Maire rappelle que le projet a bel et bien été inscrit au contrat A.P.P.U.I + dans les temps et souligne la nécessité d'être vigilant pour que le projet soit mené à terme. Pour leur part, M. GALLOYER, en charge du dossier au sein de Communauté De Communes, ainsi que Christian RONJAT défendront au mieux le projet.

Festival de Cinéma :

M. le Maire fait état d'un petit différent avec la Communauté de Communes concernant le règlement d'une facture à l'occasion du festival de cinéma. Après examen, il est apparu que cette dépense avait été inscrite dans le budget communautaire. La Communauté de Communes a alors accepté de régler la facture.

M. RONJAT en profite pour suggérer d'établir au plus tôt à La Saône Jolie la demande de subvention pour le festival de cinéma 2009.

Véhicule de La Communauté de Communes :

Christian RONJAT explique que le véhicule mis à disposition par La Saône Jolie devra bientôt être remplacé et qu'il appuiera en ce sens au sein de La Communauté de Communes. M. le Maire suggère qu'une estimation de la valeur du véhicule actuel soit réalisée.

Zone d'activités :

M. RONJAT informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement (enrobé, assainissement, postes électriques ...) sur la zone d'activité située à la sortie de Favorney, direction Amance, sont terminés.

Energies renouvelables :

Dans le cadre du développement des énergies renouvelables, Christian RONJAT rencontrera prochainement un organisme pour discuter de la pertinence de l'éventuelle implantation d'éoliennes sur certains sites de la Communauté de Communes.

Demande d'adhésion :

Christian RONJAT fait part de la récente demande de la commune de Breurey-Les-Faverney d'adhérer à la Communauté de Communes. Cette dernière va examiner très prochainement cette demande.

Tourisme :

Une étude va être lancée afin d'évaluer le potentiel touristique des 17 communes rattachées à la Saône Jolie. D'éventuelles suggestions seront alors faites à la Communauté de Communes afin d'exploiter au mieux ce potentiel.

Séminaire :

Christian RONJAT invite les élus à réfléchir sur des actions nouvelles qui pourraient être mises en place au sein de la Communauté de Communes La Saône Jolie. Pour cela, il confie à chacun un document de travail émanant du dernier séminaire de la Communauté de Communes et proposant d'éventuels nouveaux domaines d'action. Chacune des personnes présentes s'engage à y réfléchir afin de pouvoir faire des propositions au prochain Conseil Municipal.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

Après examen, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de la maison à usage commercial et d'habitation propriété de monsieur FOURNIER Daniel, située 8, rue du Général Leclerc, cadastrée section AB N° 313 au profit de SCI CAMILLE, située à Bassigney pour un montant de 45 000 euros.

M. François Laurent ne prend pas part au vote.

ACHAT TERRAIN – VENTE D'IMMEUBLES..

M. le Maire informe le Conseil Municipal que madame Françoise HENGER ainsi que ses 2 neveux, Messieurs Cyril et Christophe HENGER, accepteraient de céder à la commune la parcelle de terrain cadastrée section A n° 225, lieu-dit « Les Côtes » moyennant la somme de 300 euros.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à l'achat de cette parcelle .

M. le Maire donne lecture du courrier des services des Domaines répondant à la demande de la commune pour l'estimation de la valeur vénale de la parcelle cadastrée A n°221 rue Molière de 112 m² avec garage double.

L'estimation est fixée à 7 500 euros.

Après discussion, tous les membres du Conseil sont d'accord pour proposer ces deux garages à la vente pour le prix de la valeur vénale qui a été fixée.

R.P.I

A la rentrée 2008, l'Education Nationale a créé une nouvelle classe en raison de l'intégration de la commune de Provenchère dans notre R.P.I. Le transport des élèves, assuré par le Conseil Général a très vite montré des dysfonctionnements (temps d'attente trop important pour les enfants de Provenchère, manque de place dans le bus ...). A ce jour, et ce malgré des courriers du Maire de Provenchère adressés au Conseil Général et un courrier de François LAURENT adressé à madame Le Recteur, un nouveau circuit de transport scolaire n'est toujours pas mis en place.

D'autre part, les communes du R.P.I. constatent que le contrat de mademoiselle CHAPPAUD, assistante de vie scolaire se termine sans être remplacée et que le contrat de mademoiselle AMEY sur l'école de Faverney se voit réduit de moitié.

Face à ces difficultés, M. le Maire fait lecture d'une délibération réalisée en accord avec les autres Maires du R.P.I et propose au Conseil d'envoyer cette délibération au Conseil Général, les autres Maires du R.P.I. faisant de même au sein de leur Conseil.

La proposition de M. le Maire est acceptée à l'unanimité.

ETAT DES TRAVAUX.

Daniel GEORGES explique au Conseil que les travaux de réfection de voirie engagés suite aux dégâts des eaux survenus en mai 2008, sont terminés et qu'ils rentrent dans l'enveloppe financière prévue à cet effet. Il rappelle qu'une nouvelle demande de la commune en état de reconnaissance « catastrophe naturelle » a été déposée en préfecture à titre gracieux ainsi qu'au Conseil d'Etat à titre de contentieux.

En ce qui concerne l'assainissement, le calendrier prévu initialement est maintenu, la prochaine échéance se situant au 15 janvier 2009 (Etude préalable).

REFLEXION BUDGET 2009.

La fin de l'année approchant à grands pas, M. le Maire invite chaque membre du Conseil à réfléchir, dans sa commission, sur les travaux à engager en 2009, et notamment à faire faire les devis nécessaires. La commission des finances devra se réunir ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal afin de déterminer les priorités et de réfléchir à l'incidence financière sur les futures taxes locales d'imposition.

L'AFFOUAGE.

François GUEDIN propose de fixer le montant de l'affouage à 20 euros les 4 stères, soit 5 euros le stère. Le Conseil approuve ce tarif à l'unanimité.

CASA DEI

Après discussion, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas renouveler l'adhésion de la commune au Réseau Européen des Sites Casadéens (Casa Dei).

QUESTIONS DIVERSES.

- Melle Amélie Garret fait part de l'apparition de mauvaises odeurs persistantes provenant apparemment de la rue des Ruaux, touchant les rues Leclerc et Catinat. Une action pourrait être menée en parallèle de l'assainissement, ainsi qu'une discussion avec certains habitants concernés afin d'essayer de contrer ces nuisances.

François Laurent clôt la séance en confirmant la date du 9 janvier à 19h pour les Vœux. Cette année, la cérémonie, qui aura lieu à la salle des fêtes, sera agrémentée d'une animation musicale et d'un buffet.

